

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0343_AL_RD75_LE FRANOIS
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 23 février 2024 par laquelle Madame COLOMBATO FAIVRE Laurence, représentée par le Cabinet ABCD, Géomètre-Expert, 39300 Champagnole, sollicite l'alignement de la Route Départementale n°75, du PR 3+0585 au PR 3+0646, 66 route des lacs, au droit de la parcelle cadastrée ZC n° 81 - Commune de LE FRANOIS, en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 26 mars 2024 ,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 1^{er} février 2024 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A et B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.


ARTICLE 5 Recours

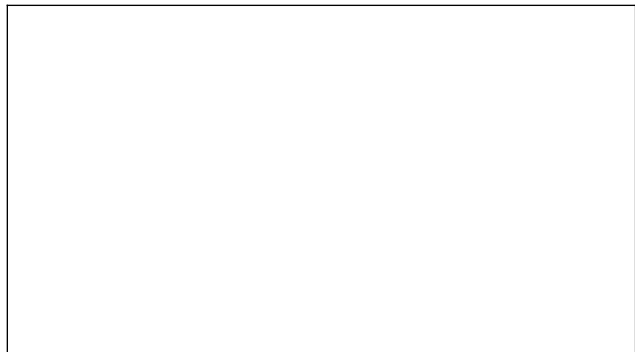
Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 26 mars 2024
Visa, signature et cachet

Signature de l'arrêté par le département

Le Maire
Jean-Paul MAITRE

Mairie de LE FRANCOIS
39130 JURA



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de LE FRANCOIS pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement



Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 01/02/2024, en présence de M. Alain SENS ARD Saint Claude

Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **Mme Laurence COLOMBATO FAIVRE**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD n°75 au droit de la propriété située :

- **à Le Frasnois « Au Village »**
- **au 66 Route des Lacs – RD 75**

et cadastrée

- **ZC n°81 (en cours de division).**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 23 02 2024

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230577)

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros

SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 204 1051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030

Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon – 39570

Tél : 03 84 47 15 78

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar – 39300

Tél : 03 84 52 01 17



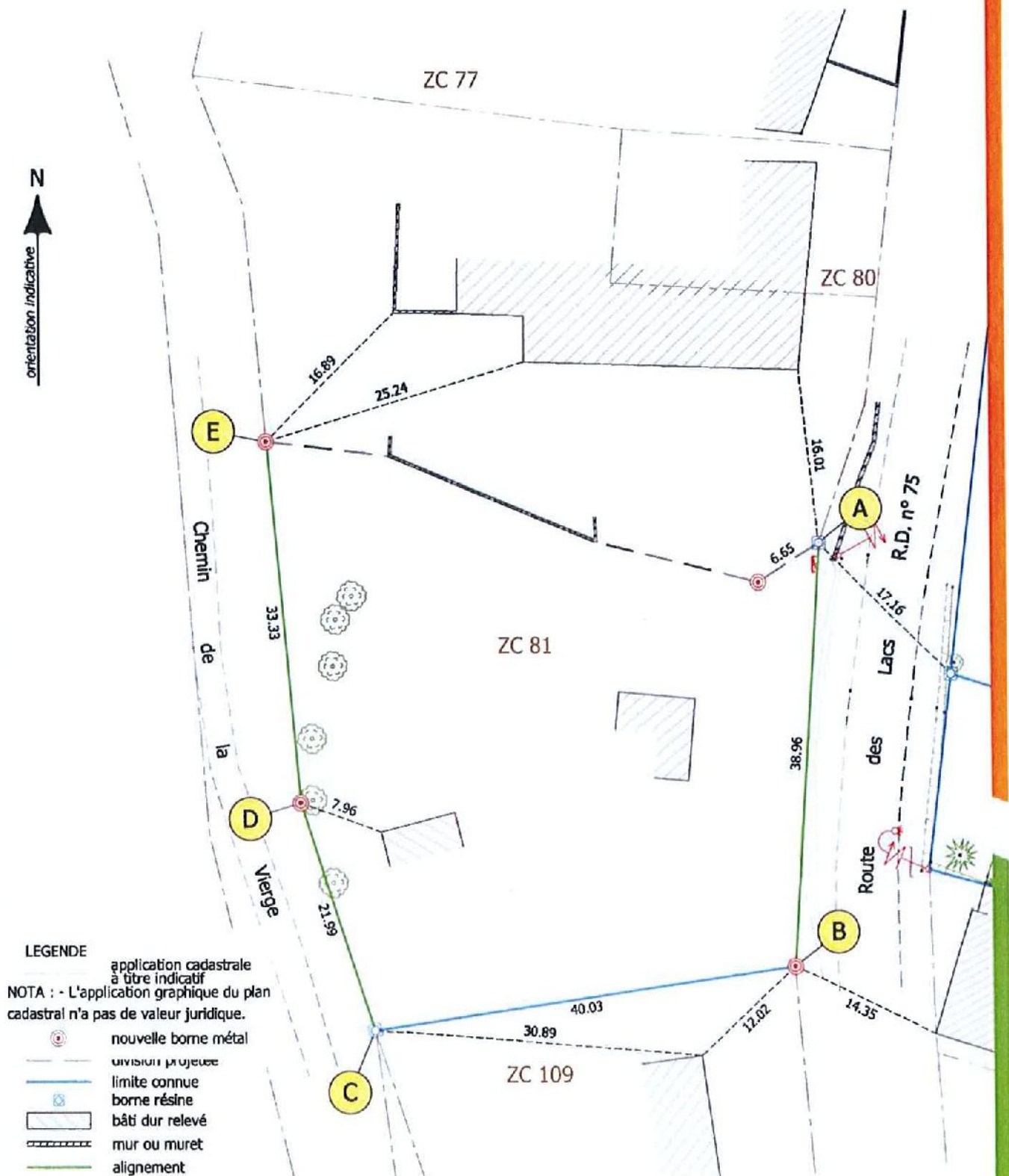
GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



Propriété de Laurence COLOMBATO FAIVRE
LE FRASNOIS - Section ZC - "Au Village"
 Echelle : 1/500
PROPOSITION D'ALIGNEMENT



50m



- LEGENDE**
- application cadastrale à titre indicatif
 - NOTA :** - L'application graphique du plan cadastral n'a pas de valeur juridique.
 - nouvelle borne métal
 - division projetée
 - limite connue
 - borne résine
 - bâti dur relevé
 - mur ou muret
 - alignement

GÉOMÈTRE-EXPERT
 GARANTY PLUS CADRE 9516 (PLU/SDR)
 www.abcd-experts.fr | Affaire n°: 230577.01
 Date : 01.02.2024
 Responsable : Olivier COLIN
 Agence : CHAMPAGNOLE
 | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 52 01 17

0

50m